

Assemblée générale de la Fédération Française des Échecs

samedi 30 mars 2024 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Le Président, Éloi Relange, ouvre la séance de cette Assemblée Générale chargée d'examiner les propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur de notre Fédération, afin d'y intégrer les dispositions de la loi n° 2022-292 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

En application de l'article 14 des statuts fédéraux, cette Assemblée Générale est soumise à quorum pour valablement délibérer.

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, donne les chiffres de participation : 53 clubs sur 807 sont présents ou représentés, totalisant 186 voix sur 2395.

Le quorum de 50 % n'étant pas atteint, l'Assemblée Générale ne peut pas valablement délibérer.

Conformément à la décision du Comité Directeur prise le 9 mars 2024, le même ordre du jour sera examiné au cours de l'Assemblée Générale le samedi 20 avril 2024 à Agen (47).

Après cette annonce, un temps d'échange à propos des modifications proposées s'est tenu avec les représentant-e-s des clubs présents.

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

